

BPJEPS Spécialité « Animateur » Mention « Loisirs Tous Publics »

69 % de réussite

92% de sorties positives

Objectifs

- rendre les participants capables de concevoir, conduire et évaluer, de manière autonome, des projets et des prestations d'animation dans le champ socioéducatif et socioculturel à destination d'enfants, adolescents et jeunes adultes et de diriger un Accueil Collectif de Mineurs.
- qualifier du BPJEPS Loisirs tous publics de futurs animateurs socioéducatifs ou directeurs d'accueil de loisirs, diplôme de niveau 4.

Public et pré-requis

- Demandeurs d'emploi, salariés, employeurs...

1. Satisfaire aux exigences préalables :

Les candidats aux épreuves de sélection doivent satisfaire aux exigences préalables définies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le(la) candidat(e) doit :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivante :
 - ▶ **PSC1 ou AFPS** : PSE 1 en cours de validité ; PSE 2 en cours de validité ; AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; STT en cours de validité.
- Et, selon le cas :
 - ▶ **Justifier d'une expérience d'animateur** professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe **d'une durée minimale de 200 heures** au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
 - ▶ **Ou Etre titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante** : **BAFA**, **BAFD**, **BAPAAT**, **CQP « Animateur Périscolaire »**; baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »; baccalauréat professionnel agricole (toute option) ; brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option); BPJEPS (toute spécialité).

2. Satisfaire aux épreuves de sélection :

Après vérification de la satisfaction aux exigences préalables, le candidat est invité à se présenter à :

- Une épreuve écrite de 3h visant à vérifier ses capacités rédactionnelles et sa connaissance du métier.
- Une épreuve orale au cours de laquelle son expérience en animation et sa motivation pour la formation sont approfondies.

Financements possibles

Formation éligible au CPF : code certif info n°28557 (93227)

Pour tout autre financement, contacter POINFOR

Siège Social

ZI Les Franchises
132 rue de la poudrière
52200 Langres

T: 03 25 87 02 51

langres@poinfor.org

Chaumont

48 rue de la Chavoie
52000 Chaumont

T: 03 25 32 26 98

chaumont@poinfor.org

Saint-Dizier

5 rue Abbé Gruet
52100 Saint Dizier

T: 03 25 04 38 60

saint.dizier@poinfor.org

La Chapelle Saint Luc

3 rue Archimède
10600 La Chapelle Saint Luc

T: 03 25 70 47 47

la-chapelle-saint-luc@poinfor.org

Migennes

131 avenue Jean Jaurès
89400 Migennes

T: 03 86 80 38 28

migennes@poinfor.org

Durée indicative

- En centre : 616 h.
- En entreprise : 854 h. Après de premières périodes de « stage découverte », débiteront les périodes de stage dites « d'alternance ». Partie intégrante de la formation, les objectifs de l'alternance sont l'acquisition et l'application de connaissances, savoir-faire, savoir être. Elle doit permettre une expérimentation dans les conditions réelles du métier d'animateur. L'évaluation certificative d'un module se déroule pendant la période en structure.

Durée hebdomadaire : 35h

Modalités d'inscription/de recrutement

- Si vous êtes demandeurs d'emploi, contacter votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi
- Si vous êtes salariés, employeurs..., contacter directement le centre de formation POINFOR le plus proche de chez vous

Niveau d'entrée : sans niveau spécifique

Niveau de sortie : niveau 4

Contenu

- Le BPJEPS se déroule en 4 unités capitalisables :

2 unités capitalisables transversales :

UC1 – Encadrer Tout Public dans tout lieu et toute structure

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte les caractéristiques des publics, Promouvoir les projets et actions de la structure (...)

UC2 – Mettre en œuvre un projet s'inscrivant dans le projet de la structure

Concevoir un projet, le conduire et l'évaluer

2 unités capitalisables spécifiques :

UC3 – Conduire une action d'animation « éducative » et de Direction d'ACM

Elaboration, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique, encadrement d'équipe, aménagement des espaces, accompagnement et accueil des publics (...)

UC4 – Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics »

Situer son activité dans un territoire, participation au réseau, maîtrise des démarches pédagogiques, des outils et techniques, conduire des activités éducatives (...)

Validation

- Attestation de fin de formation.
- BPJEPS Loisirs Tous Publics, si validation de chacune de ses 4 UC, au cours de 3 épreuves. La validation du diplôme est de la compétence de la DRJSCS.

Coût pédagogique : 10 € de l'heure stagiaire en centre.

Formation accessible aux personnes reconnues travailleurs handicapés

<http://www.emfor-bfc.org/>

<http://www.formation.grandest.fr>

<https://fr-fr.facebook.com/poinfor>